

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 18 octobre 2024  
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 5 novembre 2024

1/23

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**Du 24 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures à Ornans - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T				X
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S				
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S				
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T		X		
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S				
AUBONNE	CCDL	COMBE Pierre	DELEGUE	T		X		
	CCDL	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S				
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S				
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S				
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T				
	CCLL	LESPIRIT Odile	DELEGUE	S	X			
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T				X
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S				
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T				
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S				
	CCPHD		DELEGUE	T				
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEUNE Dominique	DELEGUE	S				
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S				
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T				X
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S				
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T			X	
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S				
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S				
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S				
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S				
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CLERC Jean-Marie	DELEGUE	S				
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S				
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T				
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S	X			
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X	
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S				
COURTETAÏN-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S				
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T	X			
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S				
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T				
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S	X			
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S				
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T				X
	CCPHD	GIRARDET Nicolas	DELEGUE	S				
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X	
	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S				
ETALANS	CCPHD	URICHER Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S				
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOREL Adrien	DELEGUE	S				
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S				
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X			
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S				
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S				
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S				
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S				
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S				
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T				
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S	X			
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X			
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S				
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S				
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S				
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	LECHEVIN Emmanuel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S				
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	SIMON Olivier	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CATTIN Alexis	DELEGUE	S				
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S				
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOISSENIN Patrick	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S				
LANDRESSE	CCPHD	DEVILLERS Michel	DELEGUE	T				
	CCPHD	HENRIET Sylvain	DELEGUE	S	X			
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S				
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S				
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X			
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S				
	CCLL	BONNEFOI Frédéric	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCLL	BEPOIX Gérard	DELEGUE	T		X	
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugéno	DELEGUE	T			X
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
LODS	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T			
	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S	X		
LONGECHAUX	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
LONGEMAISSON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S			
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T			X
	CCPHD	COLIN Jérémie	DELEGUE	S			
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S			
MONTIVERNAGE	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X
	CCDB		DELEGUE				
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S			
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S			
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S			
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S	X		
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S			
	CCPHD	CHABERT Gérard	DELEGUE	T			X
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S			
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S			
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BOILLLOT Nathalie	DELEGUE	S			
	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T	X		
CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S				
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S			
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T			X
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S			
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T			X
	CCLL	GUILLEME Isabelle	DELEGUE	S			
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T		X	
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S			
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T	X		
CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S				
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T			X
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S			
OSSE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T		X	
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S			
OUVANS	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T			
	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S	X		
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T		X		
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHEROUSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T		X		
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DUPUIS Edouard	DELEGUE	S				
SAINT-GORGON-MAIN	CCDL	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCDL	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T			X	
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T	X			
	CCLL	JACQUIER Laurence	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T				
	CCLL	CLAUSSE Pierre	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S	X			
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
TREPOT	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T		X		
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
VALDAHON	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T				X
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
VENNES	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T	X			
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
<b>TOTAL</b>					<b>63</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>8</b>

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la ville d'Ornans pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Il remercie également M. Mathieu LARME, Directeur Général Délégué de la Société de Distribution Gaz et Eaux et Mme Aurélie DEMESY, Responsable Pôle Usines Eau Potable et Maintenance / Travaux qui ont répondu présents à l'invitation du syndicat dans le cadre principal de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 et des actualités en qualité d'exploitant du contrat de D.S.P.

M. le Président présente les excuses de M. Fabrice MERCIER, DG et M. Matthieu CAPRANI, technicien du SIEHL puis annonce les excuses des délégués des communes de : Adam-les-Passavant (Mme Ghislaine DELEUZE), Aïssey (M. Patrice VIEILLE), Aubonne (M. Pierre COMBE), Belmont (M. Robert MOONENS), Cessey (M. Patrick TELES), Consolation-Maisonnettes (M. Jean-Claude JOLY), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Epenouse (M. Jean-Paul BARBIER), Etalans (M. Jean-Luc BORNE), Gonsans (M. Hervé KOVASIC), Guyans-Durnes (M. Frédéric DEVILLERS), Laviron (M. Michel TROUILLOT), L'Hôpital-du-Grosbois (M. Eugenio NOVOT), Longemaison (M. Claude BRISEBARD), Ornans (Mme Estelle BOURNEZ), Osse (M. Charles PIQUARD), Palantine (M. Eric LASSEUBE), Passavant (M. Benoît CANTIN), Passonfontaine (M. Anthony FAIVRE), Pierrefontaine-Les-varans (M. José BULAS), Trepot (M. Stéphane HENRIOT-COLIN, M. Pierre PROST), Valdahon (Mme Sylvie LE HIR.), Vercel (M. Daniel FLEURY, M. Jean CHAUVET).

M. le Président présente l'ordre du jour :

1. **Intervention du délégataire et présentation du RPQS 2023 : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024**
3. **Point sur les différentes commissions**
  - 3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
  - 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
  - 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
  - 3.4 Commission « Contrôle Financier »
4. **Actualité syndicale :**
  - 4.1 **Transfert de compétence eau**
  - 4.2 Conventions de vente d'eau en gros : point d'avancement
  - 4.3 Actualités avec les collectivités qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion
5. **Contrat de délégation de service public (2015-2027) : Avenant n°12 formalisant l'intégration du SIAEP Plateau des combes**
6. **Marchés publics :**
  - ~~6.1 Interconnexion SIAEP du Plateau des Combes : SYDED Extension BT du réseau de distribution publique~~  
Suite à un manque d'informations, le Président propose de reporter le point 6.1. Cette décision est validée à l'unanimité.
  - 6.2 Interconnexion SIAEP du Plateau des Combes lot 4 Génie Civil/Electromécanique avenant n°1
7. **Finances/Budget : décision modificative budgétaire N°1 BP 202**
8. **4Ressources Humaines : RIFSEEP : modification des conditions de maintien en cas de maladie**
9. **Questions diverses**
  - 9.1 **Calendrier**
  - 9.2 **Contrôle des Poteaux Incendies : état d'avancement**

Avant d'ouvrir la séance, M. Philippe BOUQUET, Président, sollicite un délégué pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Alice DELACHAUX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Quorum : 111 délégués en exercice, le quorum est donc de 56 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 63 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

### **1. Intervention du délégataire et présentation du RPQS 2023 : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle que conformément à la délibération 200727-14 du Comité Syndical déléguant au Bureau la validation du RPQS, ce dernier a été validé lors de la séance du 1er octobre 2024. Ce point est présenté à titre d'information à l'ensemble des délégués.

Il indique que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion du service.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président présente le territoire concerné : 74 communes sur 4 EPCI.

- ❖ Mme Béatrice PRETTE, déléguée de Saint-Gorgon-Main, informe que la CC Montbenoît se dénomme dorénavant CC entre Doubs et Loue.  
Une mise à jour de la carte sera effectuée.

La population desservie comprenant les habitants du SIEHL, les habitants des 16 communes de GBM et les habitants des collectivités conventionnées (VEG) est de 58 129.

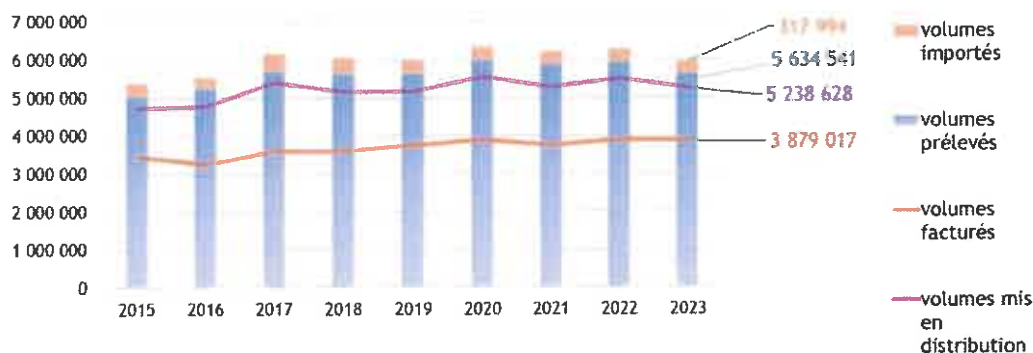
Il précise les volumes prélevés :

ressource	localisation	capacité		volume prélevé (m <sup>3</sup> )	
		m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /an	2022	2023
Puits S1	LODS	4 320	1 576 800	840 551	630 599
Puits S3	LODS	9 600	3 504 000	1 606 171	1 696 693
Source Nahin	CLERON			972	1 037
Source Landresse	Landresse				9 981
Puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 920 000	2 659 457	2 247 444
Source de la Tuffière	LODS			844 705	1 048 787
<i>dont trop plein</i>				102 793	144 298
<b>Volume total prélevé</b>				5 951 856	5 634 541
<b>Volume acheté au SIE de Froidefontaine</b>				329 202	317 994

M. Mathieu LARME explique la diminution des volumes prélevés sur les sites de S1 et de Montgesoye et l'augmentation de celui prélevé sur la source de la Tuffière.

La Tuffière est une source gravitaire qui est captée en fonction de la qualité et de la quantité qu'elle produit. L'année 2023 pluvieuse a permis de prélever des volumes plus importants sur la source de la Tuffière et ainsi préserver les sites S1 et Montgesoye (économie d'électricité).

### Evolution des Volumes de 2015 à 2023 en m<sup>3</sup>/ an



Globalement, au cours de l'année 2023, les volumes facturés sont stables par rapport à 2022 (-0,4%).

Les volumes importés sont en baisse d'environ 3.4 % et les volumes mis en distribution sont en baisse de 4,6 %.

#### Le prix de l'eau :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix de l'eau était de 2.876€ TTC/m<sup>3</sup>.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le prix de l'eau est de 3.1145€ TTC/m<sup>3</sup>.

#### Qualité de l'eau :

M. Mathieu LARME explique les différents résultats :

##### Au niveau de la ressource et de la production

- Une analyse a souligné le caractère entartrant de l'eau (= équilibre calco-carbonique=0).
- Une analyse réalisée au réservoir de HautePierre a mis en évidence la présence de turbidité, probablement en lien avec le point de prélèvement avec une purge trop faible.

##### Au niveau de la distribution

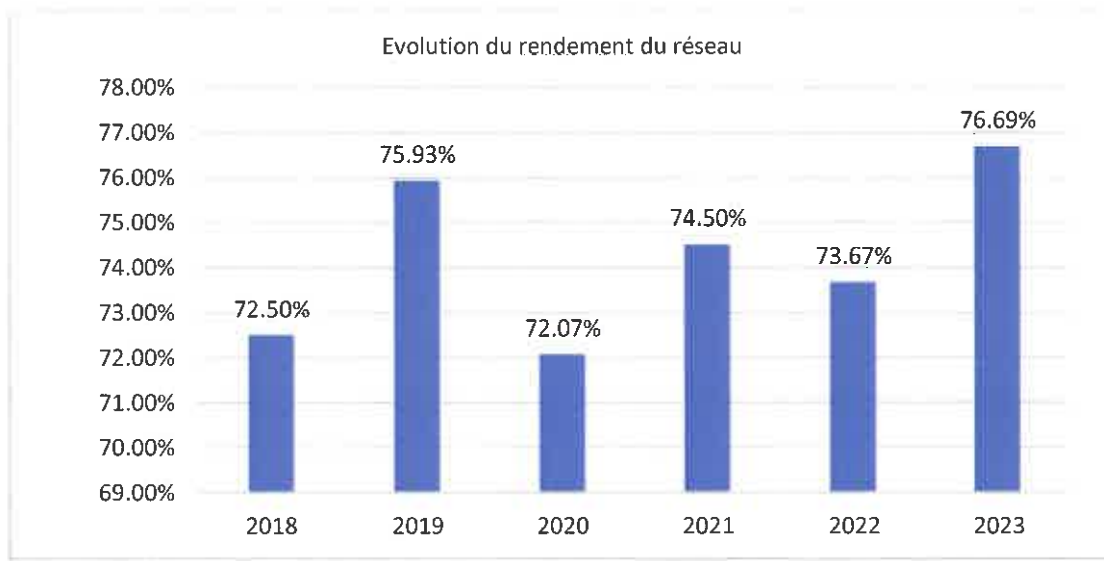
2 analyses ayant entraîné une restriction de consommation avec distribution de bouteilles d'eau aux abonnés le temps du rétablissement de la situation validé par des analyses de l'ARS :

- A Champlive, en lien potentiellement avec un retour d'eau d'une installation privée vers le réseau public.
- A Landresse, en lien probable avec un très fort lessivage de matières organiques lors des premières pluies à l'automne, ne pouvant être pris en charge par la station de traitement en place (désinfection UV). Les sources ont montré par cet épisode leur vulnérabilité et elles ont été mises à l'arrêt en attendant de les fiabiliser (coupure automatique en cas de turbidité ou de pic de matières organiques et mise en place d'une javellisation régulée sur analyseur de chlore).

Une analyse aux Monts Ronds a mis en évidence la présence de 2 entérocoques et ce malgré la présence de chlore en quantité suffisante (0,10 mg/L). Une contre-analyse a été faite par l'ARS, les résultats étaient conformes.

### **Le rendement :**

M. Mathieu LARME explique l'évolution du rendement depuis 2018 :



2023 présente le meilleur rendement depuis 6 ans, +3%. Ce résultat est issu d'un travail conjoint entre le SIEHL (renouvellement des canalisations, changement du traitement de l'eau etc...) et le délégataire (recherche et réparation de fuites, astreintes en place etc...).

M. Mathieu LARME présente deux indices importants :

- L'indice linéaire de pertes (ILP) qui évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.,  
Pour 2023 :il est de l'ordre de 2,88 m<sup>3</sup>/km/jour (2.9 m<sup>3</sup>/km/jour objectif contractuel).  
Ces 3 dernières années, cet indice était supérieur à l'objectif contractuel ce qui a donné lieu à l'application de pénalité.
- L'indice linéaire de consommation (ILC°  
$$= \frac{\text{volume consommé mesuré} + \text{volume non mesuré estimé} + \text{volume service} + \text{volume vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchements multiplié par 365}}$$
  
C'est le volume d'eau consommé rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m<sup>3</sup>/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président présente les chiffres clés de 2023 :

- 4 0181 121.89€. HT de travaux
- 12,85 km de réseau renouvelé
- 72 branchements renouvelés par le SIEHL et 255 par le délégataire
- pour un taux de renouvellement de 1,39%.

M. Mathieu LARME explique que l'amélioration du rendement vient effectivement par la recherche et la réparation de fuites. En 2023, ce sont 518 fuites réparées, contre 393 en 2015.

Concernant les astreintes du délégataire, il y a eu 137 interventions sur le réseau (soit pour des fuites, des casses ou des manques d'eau), contre 138 en 2022. Ces astreintes ont lieu après 17h, les jours fériés et les weekends.

80 interventions sur les usines de production, contre 49 en 2022.



M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président présente les **indicateurs 2023** selon le décret du 2 mai 2007 :

	Niveau d'information		2022	2023	Objectifs	
D101.0	Contrat DSP (SIEHL + GBM)+ Ventes en Gros	Habitants desservis (nbre)	57 587	58 129		
VP.056	Contrat DSP (SIEHL + GBM)	nombre d'abonnements	24 097	24 487		
P101.1		taux de conformité en limite de qualité biologique	100 %	98.1	100%	
P102.1		taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	94.6 %	100	100%	
D102.0		prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2024(€)	2.87	3.11		
VP.077		linéaire réseau (hors branchements) en km	1 193	1 195.9		
P104.3		rendement du réseau	73.67 %	76.69	Grenelle 2 (66.93%)	
P103.2B		indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	118	120	
P107.2		SIEHL	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 926 km)	0.7 %	1.39	
P108.3			indice d'avancement de la protection de la ressource	80 %	80	100%
P106.3		Contrat DSP (SIEHL + GBM)	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	3.45	2.88	Contrat DSP 2.9
D151.0		délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	1		
P155.1		taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	9.13	10.1		
P154.0		taux d'impayé sur les factures année n-1	1.28	1.21		

M. Mathieu LARME et M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président donnent la parole à Mme Aurélie DEMESY pour présenter les **opérations d'exploitation**.

Elle indique que le SIEHL a validé le changement du traitement de l'eau en passant du bioxyde de chlore au chlore et ce pour :

- un enjeu sanitaire,
- un enjeu de sécurité
- et un enjeu patrimonial.

Après consultation des offres, Gaz et Eaux a été désigné attributaire de ce marché. Il s'agit de l'installation de 3 chlorations de tête avec plus de 20 points de rechloration sur le réseau. Ces travaux ont commencé en 2023 et sont terminés et aujourd'hui on peut acter que le fonctionnement est stabilisé.

Mme Aurélie DEMESY indique que ce changement de traitement permet d'éliminer la présence des chlorites.

M. Mathieu LARME explique que concernant le dosage du chlore, l'ARS fixe des règles qu'il convient de respecter :

- 0.33mg de chlore dans les réservoirs, ce qui explique que les abonnés proches du réservoir sentent le chlore
- 0.1mg sur les points les plus éloignés, ce qui explique les 20 points de rechloration ajoutés pour respecter cette règle.

- ❖ M. Nicolas VIPREY, délégué des Premiers Sapins, a alerté le SIEHL sur la qualité de l'eau indiquée sur le site « que choisir » pour la commune de Nods, qui est qualifiée de médiocre. Il ajoute qu'en recherchant, il est indiqué que cette qualité date de 2019 et fait apparaître des chlorites. Ce qui n'est plus le cas avec le changement du traitement de l'eau et regrette le défaut d'actualisation du site.

M. Mathieu LARME indique qu'aujourd'hui la qualité de l'eau est notée selon un système de notation nutriscore (A-B-C-D ...) qui est fixé par l'ARS. Aujourd'hui, la notation nutriscore du SIEHL est de A (voir page 29 à 33 du RPQS) excepté pour Landresse (note de B) dont des travaux sont prévus pour corriger cette notation.

**Pour améliorer le rendement : des actions collectives entre le SIEHL et GE :**

- Equipement en report d'index de l'ensemble des réservoirs : le délégataire contrôle tous les matins la quantité d'eau qui sort du réservoir
- Renforcement des équipes de recherche de fuite de 2 à 3,5 personnes au niveau de gaz et eau.
- Substitution du bioxyde de chlore.
- Renouvellement canalisations et branchements ciblés par le SIEHL et Gaz et Eaux

Mme Aurélie DEMESY indique également que le SIEHL a lancé un marché de sécurisation des réservoirs (Echelles et Garde Corps). Gaz et Eaux a été attributaire de ce marché et a pu réaliser la pose des équipements de sécurité.

Suite à un audit de risque industriel, la mise en place d'un système de détection incendie automatique à Montgesoye et à Sucrue a été installé, permettant de fiabiliser la partie électrique.

Mme Aurélie DEMESY présente également des travaux d'entretien sur les ouvrages et des réparations sur des fuites conséquentes dont une fuite de 1 000 m<sup>3</sup>/jr à Guyans-Durnes le 6 octobre 2024.

Les délégués sont invités à poser des questions.

N'ayant aucune question, M. Mathieu LARME les invite tout de même ainsi que tous les abonnés du SIEHL à mettre à jour et contrôler le numéro de portable indiqué sur leur compte en ligne. Il explique que lors de travaux prévus, des SMS et/ou appels sortants sont envoyés sur ces numéros.

M. le Président explique également l'importance de la télérelève qui permettra tant aux usagers qu'au délégataire de suivre les consommations d'eau et de détecter plus rapidement les fuites. Ce dossier est en cours.

Il remercie M. Mathieu LARME et Mme Aurélie DEMESY pour cette présentation détaillée.

***M. Mathieu LARME et Mme Aurélie DEMESY quittent la séance.***

**2. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 20 juin 2024**

M. le Président soumet le procès-verbal à l'approbation du Comité Syndical.

❖ M. le Président demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**3. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**

**3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »**

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait un compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2024 concernant les actions 2024 :

- Fêtes des solutions d'ici à Flangebouche le 22 septembre 2024 : Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente remercie les membres de la commission présents lors de cette manifestation. Elle présente un bilan de cette journée : les stands étaient regroupés par thème mais dispersés à plusieurs



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

endroits de la commune. Cette disposition peut être un des motifs expliquant que moins de <sup>11/23</sup> personnes, par rapport à la FSI de 2023, se sont rendus sur le stand.

- Carte de vœux 2025 : elle indique que la commission a validé le choix de la carte.
- Plan de communication : Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente indique qu'une refonte du logo du SIEHL a été validée par les membres de la commission.
- Partenariat sportif et objectif de développement durable : elle expose aux délégués qu'en 2015, le SIEHL avait été sollicité par une association sportive pour promouvoir le syndicat à travers des objets « développement durable ». L'idée serait de renouveler ce type de partenariat sous la forme d'un appel à projet. La commission va travailler dessus.

*Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention et remercie Mme Maryline TEXIER et les membres de la commission pour leur implication.*

### 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président fait un point sur la réunion trimestrielle du 17 octobre 2024.

#### Etat d'avancement / Contrat D.S.P

- **Schémas des réservoirs : état d'avancement :** au total, 70 schémas ont été transmis.
- **Etat des renouvellements des compteurs de plus de 20 ans**  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce sont les compteurs de plus de 20 ans qui sont remplacés (Avenant n°10).  
455 compteurs ont été remplacés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur le contrat, dont 141 pour contrôle métrologique.  
Il reste 34 compteurs de plus de vingt ans à renouveler au 1/10/2024, qui sont majoritairement difficiles d'accès.
- **Etat des renouvellements des branchements** En octobre 2024, 234 branchements ont été renouvelés, dont 154 sur le SIEHL, ce qui représente 92 % de l'objectif contractuel de 255 branchements/an.
- **Information sur les contentieux et gros impayés.**  
Les dossiers de contentieux ou impayés de plus de 6 mois et supérieurs à 1 000 € représentent 173 749,33 € € (assainissement compris pour les communes dont Gaz et Eaux assure la facturation de celles-ci).
- **Mise en conformité des sources de Landresse :**  
Une synthèse des travaux de mise en conformité des sources est présentée.  
Les devis ont été validés en août 2024.  
Les travaux des équipements de chloration et turbidité seront programmés en janvier 2025.  
Les travaux de mise en œuvre des purges sur le réseau sont bientôt terminés (Gaz et Eaux).  
Les travaux de maçonnerie sur les captages seront réalisés en début d'année par Chopard Lallier TP.
- **Modification des redevances Agence de l'Eau au 1er janvier 2025 :**  
Les redevances de l'Agence de l'eau vont être modifiées à compter du 1er janvier 2025 sur les bases suivantes :
  - suppression de la redevance pollution (et modernisation des réseaux de collecte) : 0.29€/m<sup>3</sup>
  - redevance consommation facturée à l'abonné : 0,43 € /m<sup>3</sup>



- redevance de performance facturée aux collectivités soit environ 0,01 €/m<sup>3</sup>
- redevance prélèvement non modifiée : 0.059€

M. le 2ème Vice-Président indique que les factures à compter du 1er janvier 2025 devront comporter ces lignes.

Il indique que la prochaine réunion trimestrielle aura lieu en janvier 2025.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

### 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président fait un point sur les travaux en cours.

- Un suivi budgétaire du PPI pour l'année 2024

AP		Budget.	Engagement.	Acomptes
1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	1 529 000,00 €	945 029,25 €	284 895,00 €
3	Programme de renouvellement des canalisations	1 625 000,00 €	1 560 873,85 €	286 731,10 €
4	Pérennisation du patrimoine	255 000,00 €	248 525,43 €	56 055,57 €
5	Qualité de l'eau	15 000,00 €		
6	Renforcement du suivi du système	575 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>3 999 000,00 €</b>	<b>2 754 428,53 €</b>	<b>627 681,67 €</b>

- L'état d'avancement des AP :

AP	Planifiée	Engagée	Soldée	Reportée
1	5	2 Renforcement feeder Nods Interco Amont Plateau		3 Accélérateur d'Orchamps-Vennes Réservoir de Valdahon Renforcement de Sucrue
3	11	9 • Orchamps-Vennes • Valdahon • Courtetaim-et-Salans • Ornans (Aiges) • Ornans (vinchaud) • Ouvans • Foucherans (TF) • Trépot • Vercel		2 Saules LPS L'olivier
4	8	7 Echelles et Gardes-Corps Ch. de vannes Avoudrey Ch. de vannes Vennes Ch. de vannes Ouvans Aménagements réservoir de Montrond-le-Château Diag. Réservoirs		1 S3 Clôtures et accès

			MOE réservoir de Goux-sous-Landet		
5	Qualité de l'eau	1			1 PGSSE
6	Renforcement du suivi du système	2			2 Télérelève Renforcement sectorisation
Total		27	18	0	9

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente certains travaux :

- Feeder Eysson-Moulin de Creuse  
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY 599 270.30€
- Lot N° 1 : Orchamps-Vennes tranche 1 – secteur sud  
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY 431 085.73€
- Lot N° 1 : Orchamps-Vennes tranche 2 – secteur  
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY 347 042.43€
- Lot N° 2 : Orchamps-Vennes tranche 2 – secteur  
Entreprise CHOPARD LALLIER 274 655.00€
- Valdahon Grande rue  
Entreprise BOUCARD TP 220 735.00€

- Un suivi budgétaire RAR 2022 et 2023 chap 23 compte 2315

<b>Marchés de travaux non terminés (hors Moe, essais, ...)</b>	<b>3 610 023,05 € HT</b>
Acomptes payés au 31/12/2023	636 377,24 € HT
RAR inscrits au budget 2024	2 973 645,80 € HT
TS et actu inscrits au budget 2024	172 300,00€ HT
Inscrits au budget 2024 pour RAR	3 145 945,80 € HT
Acomptes versés au 20/10/2024	2 343 504,39 € HT
RAR sur projet d'accostage	3 036 005,43 € HT

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il poursuit sa présentation.

### 3.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président indique la commission va se réunir le 7 novembre pour travailler sur l'analyse du rapport annuel du délégataire et les Comptes Annuels transmis au SIEHL.

Il précise qu'un compte rendu sera présenté lors du prochain comité.

#### **4. Actualités syndicales :**

##### **4.1 Transfert de la compétence eau**

###### **Actualité gouvernementale :**

M. le Président fait un bref point sur l'annonce du 9 octobre 2024 du Premier Ministre et sur la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement discutée au Sénat le 17 octobre. Cette proposition de loi a été validée par le Sénat mais doit être examinée par l'Assemblée Nationale.

Il précise que le SIEHL est en capacité d'intégrer de nouvelles communes ou d'EPCI dans sa gouvernance. Il rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la CC Doubs Baumoisi siègera au SIEHL. Les délégués des communes membres de cette communauté de Communes seront maintenus et il est prévu que M. COURANT, Vice-Président de la CCDB en charge de l'eau siège également au comité syndical.

###### **Etude de transfert CCPHD**

M. le Président précise que la CCPHD avance sur ce dossier. Une réunion a eu lieu le 7 octobre dernier, avec en point à l'ordre du jour :

- le mode de gestion
- Les hypothèses financières

La prochaine aura lieu le 25 novembre 2024. M. le Président rappelle que le Comité Syndical a validé les principes pour toutes nouvelles adhésions respectant les valeurs de responsabilité et de solidarité.

###### **COPIL/EPCI**

M. le Président indique qu'un COPIL réunissant les EPCI se réunira le 12 décembre 2024, avec notamment la CC Val de Morteau.

*Mme Pascale ANGIOLINI quitte la séance.*

##### **4.2 Conventions de vente d'eau en gros : point d'avancement**

###### **4.2.1 GBM**

M. le Président indique que GBM a été invitée à :

- Se positionner sur le mode de gestion envisagé après l'expiration du contrat avec Gaz et Eaux, le 30 septembre 2027, pour les seize communes alimentées par le SIEHL.
- A prendre en compte la révision de la convention vente d'eau en gros concernant la période après la fin de l'actuel contrat de délégation de service public.
- A se positionner sur l'éventuelle prorogation du contrat.

GBM a répondu par courrier que sa position sera transmise d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine.

###### **4.2.2 SIE plateau d'Amancey, Echav, Lorav, Epenoy, Montgesoye, Mouthier-Haute-Pierre, Plaimbois-Vennes, Sancey, Vaudrivillers/Lanans, SIE Plateau des Combes, SIE Vellerot les Vercel :**



M. le Président rappelle :

- que le Comité Syndical a validé lors de son assemblée du 13 février les nouvelles conditions financières pour les conventions de vente d'eau en gros.
- des rencontres ont eu lieu avec certaines collectivités concernées
- les conventions leur ont été adressées par courrier ou remises en main propre.

Il précise qu'à ce jour les conventions ont toutes été validées exceptées celles du SIEPA et du SIE de Vellerot-les-Vercel. Des échanges sont en cours.

#### **4.2.3 Morteau**

M. le Président explique que suite à l'adhésion des 3 communes du SIAEP PC, ce dernier va être dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il convient de régulariser l'alimentation en eau potable de certains abonnés de Morteau par la mise en place d'une convention de vente d'eau en gros avec la Ville de Morteau.

M. le Président fait un point sur la rencontre qui a eu lieu avec la Ville de Morteau concernant la présentation de la convention VEG tenant compte d'une participation fixe de 1.07€ comme pour les abonnés du SIAEP PC.

#### **4.2.4 Scey-Maisières et Cussey sur Lison**

M. le Président explique qu'une rencontre a eu lieu le 23 septembre pour présenter les enjeux et les modalités financières des conventions de VEG et d'alimentation en eau potable de quelques abonnés de ces communes. M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion du Comité Syndical, le 13 février 2024, les délégués ont validé l'application des nouvelles conditions financières pour les conventions de ventes d'eau en gros en tenant compte des principes suivants

- Harmoniser les conventions
- Convergence vers la tarification SIEHL
- Prise en compte des investissements futurs

**Les délégués sont invités à autoriser le Président à signer ces nouvelles conventions et tous les documents y afférents.**

**241024-01**

*M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion du Comité Syndical du 13 février 2024, les délégués ont validé l'application des nouvelles conditions financières pour les conventions de ventes d'eau en gros en tenant compte des principes suivants*

- *Harmoniser les conventions*
- *Convergence vers la tarification SIEHL*
- *Prise en compte des investissements futurs*

*La commune de Cussey-sur Lison a présenté à son conseil municipal la nouvelle convention de vente d'eau potable en gros, selon les conditions suivantes :*

- *La présente convention fixe les conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre de l'alimentation des installations de la vente d'eau en gros par le SIEHL à la commune.*
- *Elle annule et remplace tout éventuel acte conventionnel antérieur ayant le même objet.*

*L'exposé du Président, entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :*

- *Dit que la présente convention prendra effet rétroactif au 1er janvier 2025, avec une actualisation au 1er octobre de chaque année pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction une fois pour une durée de 10 ans, soit une durée maximale de 20 ans.*
- *Autorise le Président à signer la convention et tous les documents y afférents*

241024-02

M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion du Comité Syndical du 13 février 2024, les délégués ont validé l'application des nouvelles conditions financières pour les conventions de ventes d'eau en gros en tenant compte des principes suivants

- Harmoniser les conventions
- Convergence vers la tarification SIEHL
- Prise en compte des investissements futurs

La nouvelle convention de vente d'eau potable en gros avec Scey-Maisières comporte les conditions suivantes :

- La présente convention fixe les conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre de l'alimentation des installations de la vente d'eau en gros par le SIEHL à la commune.
- Elle annule et remplace tout éventuel acte conventionnel antérieur ayant le même objet.

L'exposé du Président, entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Dit que la présente convention prendra effet rétroactif au 1er janvier 2025, avec une actualisation au 1er octobre de chaque année pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction une fois pour une durée de 10 ans, soit une durée maximale de 20 ans.
- Autorise le Président à signer la convention et tous les documents y afférents

#### **4.3 Actualités avec les collectivités qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion**

##### **4.3.1 SIE Vellerot les Vercel : Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe**

M. le Président indique qu'un courrier a été adressé au SIE de Vellerot les Vercel précisant qu'en tenant compte des conditions d'adhésion validées par le Comité Syndical du SIEHL, la participation fixe d'équilibre pour leurs abonnés serait de 2.26€ HT en plus du tarif du SIEHL soit un total de 4.89€ HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>, contrairement aux 5.52€HT/m<sup>3</sup> annoncés en juin 2023.

##### **4.3.2 Arc-Sous-Cicon**

M. le Président indique que le dossier de demande de subvention de l'interconnexion avec Arc sous Cicon a bien été déposé auprès du CD 25 et de l'Agence de l'Eau par la commune avant le 30 septembre.

Les dossiers sont complets et l'Agence de l'Eau donnera sa réponse définitive le 17 décembre pour une participation à hauteur de 50%.

Le Conseil Départemental se réunira en novembre pour la part sollicitée de 10%.

Le Conseil Municipal d'Arc sous Cicon prendra sa décision de notifier ou non les travaux après ces décisions, soit fin décembre ou début janvier 2025.

##### **4.3.3 Cademène :**

M. le Président indique que la commune avait envisagé des travaux d'interconnexion, mais qu'aujourd'hui le projet n'est plus d'actualité.

Il explique que 60% du volume prélevé sur leur ressource est consommé par un abonné. Cet abonné envisage un forage ce qui réduirait considérablement les volumes prélevés sur leur ressource.

Les élus de la commune n'ont donc pas donné suite à ces travaux d'interconnexion.



**5. Contrat de délégation de service public (2015-2027) : Avenant n°12 formalisant l'intégration du SIAEP Plateau des combes 241024-03**

M. le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 20 juin, la participation d'équilibre pour le SIAEP PC a été présentée en tenant compte du surcoût comme suit :

	Tarif SIEHL en € HT /120 m <sup>3</sup>	Tarif SIE Plateau des Combes projeté en € HT pour 120 m <sup>3</sup>
Tarif SIEHL (production, transport distribution et fct du SIEHL) pour 120 m <sup>3</sup>	<b>0,92 €</b> $= \frac{(19.38€(PF) + 0.7594€(PV - tr1) \times 120 m^3)}{120 m^3}$	
Participation fixe d'équilibre : Tarif nécessaire pour assurer l'équilibre du service		<b>1,07</b> (1,49 € - 0,42 € part variable distribution)
Coût exploitation Gaz et Eaux (tarif SIEHL actuel)		1,68 €
Surcoût exploitation Gaz et Eaux mutualisée (extension périmètre)		<b>0,0286 €</b>
<b>Total HT/m<sup>3</sup></b>	<b>2,6286 €</b>	<b>3,6986 €</b>

Il indique qu'il convient de formaliser ce surcoût par avenant.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

**Les délégués sont invités à valider cet avenant qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

M. le-Président rappelle que le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, par les avenants n°5 et 6 visés en Préfecture le 10 janvier 2022, par l'avenant n°7 visé en Préfecture le 8 juillet 2022, par les avenants n°8 et 9 visés en Préfecture le 4 octobre 2022, par l'avenant n°10 visé le 5 décembre 2023 et par l'avenant n°11 visé le 8 octobre 2024.

Le présent avenant n°12 au contrat de délégation a pour objet d'acter l'intégration des communes du Syndicat du Plateau des Combes selon l'article 3.2 du contrat de DSP qui permet la révision du contrat suite à une variation du périmètre, l'ajout de nouveaux équipements et l'ajustement de l'assiette de volumes vendus conformément à l'article 43 du contrat de DSP.

M. le Président présente le contexte et le contenu de l'avenant.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°12 tel qu'il a été présenté
- Rappelle que dans le cadre du contrat tripartite la CUGBM doit également l'approuver
- Dit que le présent avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

## 6. Marchés publics

### 6.1 SIAEP du Plateau des Combes : SYDED Extension BT du réseau de distribution publique

#### Point retiré à l'ordre du jour

### 6.2 SIAEP du Plateau des Combes lot 4 Génie Civil/Electromécanique avenant n°1

241024-04

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président indique que le montant initial du marché pour le lot 4 était de :

	Montant HT
Génie Civil	524 288.00
Electromécanique	232 479.00
	756 767.00
PSE 1	-6 830.00
	<b>749 937.00</b>

Il présente les adaptations ponctuelles des prestations du marché et ajouts de prestations complémentaires qui ont été nécessaires.

La nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire sur la partie génie-civil est de 544 034.60 € HT (en lieu et place de 524 288,00 € HT) soit un avenant de 19 746,60 € HT.

La décomposition globale et forfaitaire sur la partie Equipement Electromécanique reste inchangée à 232 479,00€ HT (PSE également).

**Les délégués sont invités à valider cet avenant.**

*M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le Comité Syndical a approuvé l'attribution du marché pour la réalisation d'une station de refoulement d'eau potable Lot n°4 pour un montant de 749 937.00€ HT.*

*En cours d'exécution, des modifications de quantité à la suite de contraintes inconnues et ajouts de prestations complémentaires pour le lot 4 se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme :*

- Réalisation d'un massif béton sous les pompes
- Fourniture et pose d'un isolant et de sa couche drainante sur la dalle
- Réalisation d'un enrochement entre le bâtiment et le talus
- Réalisation d'une tranchée filtrante avec drain annelé
- Fourniture et pose d'un regard 1000 \* 1000 sur tuyau de vidange
- Adaptation engendrant des légères modifications des prestations :
  - o moins-value pour modificatif de la serrurerie inox (-1 350,00 €),
  - o moins-value pour non-réalisation de la lasure (-3 200,00 €),
  - o moins-value pour non réalisation de 30 ml de clôture (-1 793,00 €).
  - o De plus non-réalisation des prestations suivantes : carrelage mur intérieur (5 465,00 €) et haie de charmille (1 346,00 €)

*Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :*

- Approuve les modifications des quantités présentées
- Valide l'avenant n°1 d'un montant de 19 746.60€ HT
- Autorise le Président à signer l'avenant
- Dit que les crédits seront prévus au BP

**7. FINANCES/BUDGET : BP 2024 – DM N°1**

241024-05

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le BP 2024 a été voté le 13 février 2024, comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)**

Chap/	Dépenses	BP 2024	Chap/	Recettes	BP 2024
011	Charges à caractère général	213 000	013	Atténuation de charges	0
012	Charges de personnel	190 000	70	Produits des services et du domaine	2 630 700
014	Atténuation de produits	0	75	Autres produits de gestion courante	51
65	indemnités des élus	50 000			
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>453 000</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>		<b>2 630 601</b>
66	Charges financières	199 417	77	Produits exceptionnels	0
67	Charges exceptionnelles	36 000			
68	dotations aux amortissements	5 000			
022	Dépenses imprévues	30 000			
<b>Total autres dépenses d'exploitation</b>		<b>270 417</b>	<b>Total autres recettes d'exploitation</b>		<b>0</b>
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>723 417</b>	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 630 601</b>
023	Virement à la sect d'investissement	1 179 532			
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	1 500 000	042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	250 000
<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 679 532</b>	<b>Total recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>250 000</b>
			<b>R 002 Résultat d'exploitation positif reporté ou anticipé</b>		<b>5 793 899</b>
<b>Total dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>3 402 949</b>	<b>Total recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>8 674 650</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap/	Dépenses	BP 2024	Chap/	Recettes	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	125 000.	10	affectation de résultat	0
21	Immobilisations corporelles	1 416 253	13	Subventions d'équipement	3 370 709
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	7 525 219	23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	500 100
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 066 472</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 870 809</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	685 415	16	Emprunts et dettes assimilées	0
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>685 415</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0</b>
45..	SIAEP PC	1 012 909	45..	SIAEP PC	1 378 675
<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		<b>1 012 909</b>	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		<b>1 378 675</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>10 764 796.</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 249 484</b>
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	250 000	021	Virement de la section de fonctionnement	1 179 532
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 500 000
			041	Opérations patrimoniales	1 000 000

Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 250 000	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 500 000
		R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 085 780
Total des dépenses d'investissement cumulées	12 014 796	Total des Total des recettes d'investissement cumulées	12 014 796

M. le Président indique qu'il convient de modifier le montant des amortissements de subventions budgétisés à 250 000€ afin de régulariser l'amortissement d'une subvention. Une décision modificative budgétaire est nécessaire.

Il convient d'augmenter les crédits de 1 000€.

**Les délégués sont invités à valider cette décision modificative budgétaire.**

M. le Président présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 du budget primitif 2024 au comité syndical.

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité, :

- Approuve la DM n°1 du BP 2024 augmentant de 1000€ l'amortissement des subventions

Section d'exploitation	BP 2024	DM n°1	BP+ DM = BS
<b>Recettes</b>			
Chap 70	2 630 301.00€	- 1 000.00€	2 629 301.00 €
Chap 042	250 000.00€	+ 1 000.00€	251 000.00€
...	...	...	...
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>8 674 650.00€</b>	<b>0 €</b>	<b>8 674 650.00</b>
<b>Section Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chap 041	1 000 000.00€	- 1 000.00€	+ 999 000.00€
Chap 040	250 000.00€	+ 1 000.00€	251 000.00€
<b>Total section d'investissement</b>	<b>12 014 796.00€</b>	<b>0 €</b>	<b>12 014 796.00€</b>

- Dit que les totaux des montants du BS 2024 sont inchangés par rapport au BP 2024.

**8. RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP modification des conditions de maintien en cas de maladie**

241024-06

M. le Président donne la parole à Mme Maryline TEXIER qui rappelle que le Comité Syndical du 20 juin 2024 a validé l'instauration de ce régime indemnitaire en précisant dans l'article 5 les cas dans lesquels l'IFSE était maintenu ou pas.

« Article 5. – Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 susvisé le bénéfice de l'IFSE est :

- maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de :
- service à temps partiel pour raison thérapeutique
- congés d'invalidité temporaire imputable au service,
- congé annuel,
- congé de maladie ordinaire,
- congé de maternité, de naissance, pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, sans préjudice de sa modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service,
- suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie. »

Il existe plusieurs types de maladie selon leur durée :

- congé de maladie ordinaire
- congé de longue maladie ou grave maladie
- congé de longue durée

Elle indique qu'un nouveau décret vient modifier les conditions de suspension de l'IFSE et propose de maintenir cette indemnité en cas de congé de longue maladie ou grave maladie. En revanche, les primes resteront suspendues en cas de placement en congé de longue durée

Le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat a modifié le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat qui sert de base dans la FPT au respect du principe de parité.

L'article 5 serait proposé comme suit :

**« Article 5. – Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :**

**Conformément au décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 susvisé le bénéfice de l'IFSE est :**

- ***maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de :***
  - *service à temps partiel pour raison thérapeutique*
  - *congés d'invalidité temporaire imputable au service,*
  - *congé annuel,*
  - *congé de maladie ordinaire,*
  - *congé de maternité, de naissance, pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, sans préjudice de sa modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service,*
  - *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pendant les périodes de Congé Longue Maladie et de Congé Grave Maladie, le maintien du régime indemnitaire est possible*
- ***suspendu en cas de Congé de Longue Durée . »***

**Les délégués sont invités à approuver les modifications du RIFSEEP présentées.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 714-1 et L 714-4 à L 714-13,*  
*Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,*  
*Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,*  
*Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,*  
*Vu l'avis du Comité social territorial en date du ..... (à compléter),*

*Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ;*

*Considérant que les employeurs territoriaux sont tenus d'appliquer les conditions de modulation ou de suppression d'une prime pendant les absences dès lors qu'un texte prévoit ; qu'il en va notamment ainsi pour les congés de maternité, naissance, pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, pour lesquels l'article L.714-6 du Code Général de la Fonction Publique imposent que les primes soient maintenus dans les mêmes proportions que le traitement ;*

Considérant qu'en l'absence de dispositions spécifiques, il appartient à la collectivité de déterminer les modalités de maintien des primes en cas d'absences ; que dans ce cas, compte tenu du principe de parité, ces modalités ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'État par le décret n°2010-997 du 26 août 2010 ;

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE**

Les modalités de maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise durant certaines situations de congés et périodes sont fixées comme suit :

Type de congés/périodes	Sort de l'IFSE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- service à temps partiel pour raison thérapeutique</li> <li>- période de préparation au reclassement</li> <li>- congé d'invalidité temporaire imputable au service</li> <li>- congé annuel</li> <li>- congé de maladie ordinaire</li> <li>- congé de maternité</li> <li>- congé de naissance</li> <li>- congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption</li> <li>- congé d'adoption</li> <li>- congé de paternité et d'accueil de l'enfant</li> </ul>	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- congé de longue maladie</li> <li>- congé de grave maladie</li> </ul>	Maintien à hauteur de : - 33 % la première année - 60 % les deuxième et troisième années  (Cependant, lorsque l'agent est placé en congé de longue ou grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie lui demeurent acquises.)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- congé de longue durée</li> </ul>	Suspension (Cependant, lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises.)

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 05/11/2024.

**9. Questions diverses**

M. le Président propose éventuellement aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment :

**9.1 Calendrier**

DATES	HEURES	OBJET	
Jeudi 19 décembre	20h00 Tarcenay- Foucherans	COMITE SYNDICAL	DOB
Mardi 18 février 2025	20h00 Valdahon	COMITE SYNDICAL	Budget – installation nouveaux délégués dans la gouvernance et CCDB

## 9.2 Contrôle des Poteaux d'incendies : état d'avancement

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que le contrôle des poteaux incendies par Diag Assainissement suit son cours. Ce sont 48 communes qui ont été contrôlées sur 68.

L'ensemble des contrôles doit avoir lieu dans le courant de l'année 2024.

Il est rappelé que les communes ont la compétence incendie (et non le SIEHL).

Le Président invite les délégués à rappeler notamment aux Maires qu'ils doivent prendre connaissance des résultats et réaliser les travaux si nécessaire. Il en va de leur responsabilité !

M. le Président indique que six délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
241024-01	<b>Convention</b> : Cussey-sur-Lison conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre de l'alimentation des installations de la vente d'eau en gros par le SIEHL à la commune.	Approuvée
241024-02	<b>Convention</b> : Scey-Maisières conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre de l'alimentation des installations de la vente d'eau en gros par le SIEHL à la commune.	Approuvée
241024-03	<b>Contrat de délégation de service public (2015-2027)</b> : avenant n°12 actant l'intégration des communes du Syndicat du Plateau des Combes selon l'article 3.2 du contrat de DSP qui permet la révision du contrat suite à une variation du périmètre, l'ajout de nouveaux équipements et l'ajustement de l'assiette de volumes vendus conformément à l'article 43 du contrat de DSP.	Approuvée
241024-04	<b>Marchés publics</b> : interconnexion SIAEP du Plateau des Combes lot 4 Génie Civil/Electromécanique avenant n°1	Approuvée
241024-05	<b>Finances/budget</b> : décision modificative budgétaire N°1 BP 2024	Approuvée
241024-06	<b>Ressources Humaines</b> : RIFSEEP : modification des conditions de maintien en cas de maladie	Approuvée

M. le Président tient à renouveler ses remerciements à la Ville d'Ornans pour le prêt de la salle, à remercier les délégués présents et les invite à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 22h15

*La Secrétaire,*  
**Mme Alice DELACHAUX**

*Le Président,*  
**M. Philippe BOUQUET**